

## ERES TRUSTEAM FLEX (H) (Code AMF : 990000119349)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise soumis au droit français. Ce fonds est géré par Eres gestion

### ➤ Objectifs et politique d'investissement.

■ Le fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à son indicateur composite dividende et/ou coupon réinvesti nette de frais de gestion, représenté par 30% de DJ Euro Stoxx 50, 20% de MSCI ACWI en €, 30% de JP Morgan 5/7 ans et de 20% du taux EONIA. La gestion est réactive, en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution du marché actions le fonds peut adopter tour à tour un profil à dominante monétaire ou actions. En conséquence, le fonds peut être investi ponctuellement dans des actifs monétaires en cas d'anticipation de baisse du marché actions et peut s'éloigner significativement des proportions de l'indice tout en respectant les fourchettes d'expositions mentionnées ci-après.

Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) dont 50% minimum d'OPC de TRUSTEAM FINANCE. Pour le solde, le FCPE pourra détenir des OPC d'autres sociétés de gestion. A ce titre le fonds pourra détenir jusqu'à 80% maximum de son actif du fonds TRUSTEAM OPTIMUM ou MEYERBEER TRESORERIE de TRUSTEAM FINANCE dont les stratégies d'investissement sont décrites ci-dessous :

1) TRUSTEAM OPTIMUM est un fonds diversifié géré de manière discrétionnaire, le FCP est investi en produits monétaires euros, obligations à court et moyen terme euros et en actions, en maîtrisant la volatilité et en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Pour la part en actions, la stratégie d'investissement est opportuniste. Elle consiste à mettre en place des stratégies de rendement en :  
 - identifiant des sociétés des pays de la Zone Euro visibles sur des critères de croissance, de récurrence de l'activité, des marges et de satisfaction client.  
 - sélectionnant celles dont la valorisation est raisonnable,  
 - en investissant sur ces sociétés de grandes et moyennes capitalisations, soit au travers d'obligations convertibles, de stratégies d'options, ou d'actions associées à des options principalement des ventes de call), afin de limiter le risque de façon convexe..

2) MEYERBEER TRESORERIE est un fonds monétaire dont les principales stratégies d'investissement s'appuient sur le scénario macroéconomique défini en comité de gestion et sur les anticipations des gérants sur les marchés de taux et de l'EONIA.

- La gestion du risque de taux consiste à déterminer la répartition entre les titres à taux fixe, taux variable ou à taux révisable, et à sélectionner le ou les points de la courbe de taux monétaires offrant le plus de rendement,  
 - Une gestion du risque de signature vise à sélectionner des émetteurs en fonction de leur notation et leur couple rendement/risque

En cas d'anticipation de baisse des marchés actions, le fonds sera majoritairement investi dans le fonds monétaire MEYERBEER TRESORERIE.

Les investissements du FCPE sont réalisés uniquement via des OPC de toutes classes d'actifs. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion.

Le processus de gestion du FCPE repose sur une sélection d'OPC dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la société de gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPC. Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCPE indiquées ci-dessous :

Actions de 20% à 70% - Obligations de 20% à 80% dont 50% maximum d'obligations spéculatives - Sensibilité de la poche obligataire comprise entre -1 à +4 - Change de 0% à 100% (hors pays de l'union européenne) - Pays émergents de 0% à 50%.

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France..

■ Les sommes distribuables sont réinvesties dans le fonds.

■ Durée de placement recommandée : 5 années minimum.

■ Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE ou au PERCO.

### ➤ Profil de risque et de rendement.

A risque plus faible,  
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus élevé



■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement

■ La catégorie 4 s'explique par l'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux et de crédit.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

■ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Le fonds n'est pas garanti en capital. Le souscripteur supporte un risque en capital.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ Risque de crédit : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

■ Risque de liquidité : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.**

## ➤ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

<b>Frais d'entrée</b>	5%*
<b>Frais de sortie</b>	0%*

\* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. Dans certains cas vous payez moins, vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier habituel.

### Frais prélevés sur le fonds sur une année

<b>Frais courants</b>	0,85%*
-----------------------	--------

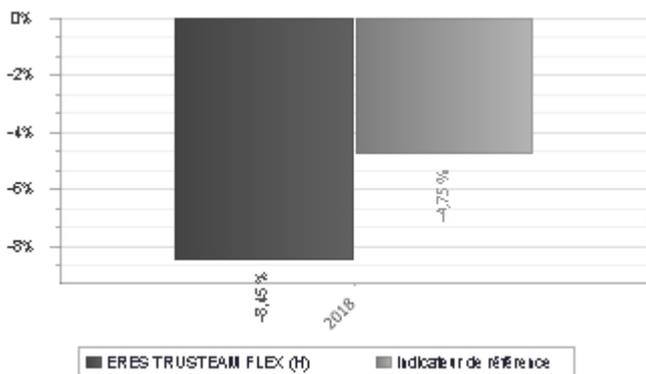
\* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 2018. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du prospectus du fonds, disponible sur le site internet : [www.eres-gestion.com](http://www.eres-gestion.com) ou par courrier sur simple demande.

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

<b>Commission de performance</b>	Néant
----------------------------------	-------

## ➤ Performances passées.



L'indicateur de référence est présenté coupons et/ou dividendes réinvestis.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Les performances passées calculées en euro ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERES TRUSTEAM FLEX (H) libellé en euro a été créé le 06/09/2017.

## ➤ Informations pratiques.

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank .
- Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.
- Ce FCPE multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.
- Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : [www.eres-gestion.com](http://www.eres-gestion.com)
- Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et par courrier sur simple demande. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du ou des fonds TRUSTEAM ROC A ou MEYERBEER TRESORERIE sont disponibles sur simple demande auprès de Eres gestion. Ces documents sont disponibles uniquement en français.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds)
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principale consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'AMF

Eres gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/01/2019.